



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble le 19 mars 2018

Réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : avis favorable de la commission d'enquête, la DUP d'ici la fin de l'année

La Commission d'enquête indépendante nommée à l'automne dernier par le Président du Tribunal administratif a remis au Préfet de l'Isère son rapport et ses conclusions dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Il s'agit d'un avis éclairé et argumenté sur le dossier venant clore l'enquête publique qui, débutée le 20 novembre 2017, s'est terminée le 12 janvier dernier.

Les trois membres de la Commission d'enquête ont pu ainsi apprécier les éléments techniques fournis par les deux maîtres d'ouvrage (AREA pour l'A480 et la DREAL pour l'échangeur du Rondeau), procéder à de multiples rencontres avec les acteurs du territoire et tenir des permanences dans les communes concernées. Grâce à une dématérialisation de l'enquête publique, largement utilisée, ce sont au total près de 1280 contributions qui ont été recueillies et analysées par les commissaires enquêteurs. Une réunion publique a également été organisée le 18 décembre 2017 afin que, de nouveau, usagers, riverains et acteurs du territoire puissent s'exprimer librement sur ce projet.

À la lumière de tous ces échanges, la Commission d'enquête émet un avis FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique de ce projet, en l'assortissant d'une seule réserve : que la continuité des écrans phoniques soit assurée en bordure de l'A480 au droit des établissements Eurotungstène et Point P.

La Commission d'enquête formule également 17 recommandations dont 4 qu'elle a tenu à souligner :

- que le réaménagement du Square Vallier et la protection contre les nuisances du groupe scolaire du même nom, sur la commune de Grenoble, permettent d'améliorer la qualité des airs intérieurs et extérieurs, ainsi que l'isolation phonique des bâtiments, et que les travaux correspondants aient lieu avant le début des aménagements sur l'A 480 et le plus souvent possible durant les vacances scolaires ;

- qu' AREA renforce le verrou Nord par la création d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple (VOM) entre le péage de Voreppe et la bifurcation A 48/ A 480/ RN 481 ;
- que le Préfet de l'Isère retienne une vitesse maximum de 70 km/h sur la totalité des aménagements, entre le pont de l'Isère et le Rondeau
- que les collectivités territoriales compétentes adaptent la trame viaire (réseau de voies de communication) du quartier Navis, sur la commune d'Echiroles, afin de travailler à l'amélioration de sa desserte.

Dès à présent, les deux maîtres d'ouvrage ainsi que les partenaires du projet (Etat, Conseil départemental, Grenoble-Alpes Métropole) vont s'attacher à lever l'unique réserve, qui conditionne l'avis favorable de la Commission d'enquête, et examiner l'ensemble des recommandations afin, bien qu'elles ne soient pas opposables, d'améliorer encore ce projet. Ils poursuivront ainsi le travail entamé depuis plusieurs années désormais, illustré par le protocole du 10 novembre 2016, pour anticiper et répondre à ces problématiques et tiendront compte au mieux des avis exprimés lors de l'enquête publique.

A cet égard, les partenaires, le Préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE, le Président du Conseil départemental de l'Isère, Jean-Pierre BARBIER, le Président de Grenoble-Alpes Métropole, Christophe FERRARI, ainsi que les deux maîtres d'ouvrage, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Philippe NOURRY, Président Directeur Général d'APRR, se félicitent du nombre important d'avis exprimés sur un projet d'envergure pour le territoire, attendu de longue date.

Ils observent également que le rapport souligne qu'il s'agit d'un projet porteur de fluidification et de fiabilisation des temps de parcours et donc d'une sécurité accrue pour ses usagers quotidiens. Il est également porteur de développement économique et d'emplois comme d'une amélioration de la protection de l'environnement et de la qualité de l'air.

La suite du calendrier prévoit que :

- la réponse des maîtres d'ouvrage sera transmise en préfecture de l'Isère au mois d'avril prochain ;
- la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des quatre communes d'Echiroles, Grenoble, Saint-Egrève et Saint-Martin-le-Vinoux, à propos de laquelle la Commission d'enquête s'est également prononcée favorablement, sera finalisée ;
- **l'arrêté du Préfet de l'Isère portant déclaration d'utilité publique (DUP) interviendra au plus tard dans un délai d'un an** après la clôture de l'enquête, soit probablement avant la fin de l'année 2018, conformément au calendrier initialement envisagé.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique concernant l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau dans la traversée de Grenoble sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Isère:

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Rapports-d-enquete>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38